COMMUNE DE CURTAFOND

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 2021

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement sur la part communale et la part départementale. Le conseil municipal a supprimé cette exonération sur la part communale par délibération du 6 juin 2001.

Suite au transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, afin de permettre aux contribuables de bénéficier de cette exonération sur l'ancienne part départementale, la législation a fixé l'exonération de 2 ans à un minimum de 40 % pour la nouvelle part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties (ancienne part communale + ancienne part départementale). L'absence de délibération du conseil municipal avant le 1er octobre portera l'exonération de deux ans à 100 %.

Le conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans à 50 % pour tous les immeubles à usage d'habitation.

Taux de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur les secteurs 1AU, 1AUx et UX et 2,5 % sur le reste du territoire communal par délibération du 4 novembre 2014.

Afin de ne pas freiner la commercialisation de différents terrains, le conseil municipal décide d'appliquer le taux de 2,5 % sur tout le territoire communal.

Droit de préemption

Le conseil municipal est informé de la vente d'une parcelle à bâtir au Clos des Erables et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire déposé le 5 août 2021 par le GAEC des Tamaris pour la construction d'un hangar agricole, route de Montrevel

- est informé de la déclaration préalable :
  - déposée le 22 juin 2021 et accordée le 20 juillet 2021 à Mr Christophe GARCIA pour la division d'un terrain, route de Polliat
  - déposée le 22 juin 2021 et accordée le 20 juillet 2021 à Mr Christophe GARCIA pour la division d'un second terrain, route de Polliat
  - déposée le 20 juillet 2021 par BOURG HABITAT pour la division d'une parcelle, route de Confrançon
  - déposée le 6 août 2021 par ISOWATT pour la pose de panneaux photovoltaïques, 348 impasse de l'Etang Machard
  - accordée le 20 juillet 2021 à Mr Emmanuel PELLISSARD pour la pose de panneaux photovoltaïques, 113 impasse des Sources

- est informé du courrier reçu d'un administré concernant la constructibilité en zone agricole

- est informé que les deux ventes par les Consorts TRABLY à l'EPF de l'Ain ont été signées le 29 juillet 2021

- est informé de l'entretien avec le Commandant AUDISIO du SDIS de l'Ain concernant le fonctionnement du CIS 3 Logis, son effectif est aujourd'hui suffisant

- est informé par Michel GIVORD des conditions du Service Militaire Volontaire qui permet à des jeunes en échecs scolaires de prendre un nouveau départ

- est informé de la tenue de l'assemblée générale du Football Club de Confrançon Curtafond St Martin St Didier et se réjouit de son bon fonctionnement

- organise l'inauguration de l'Escale Bressane le 6 novembre à 10 h

- est informé de malfaçons rencontrées suite aux travaux de voirie

- est informé par Jean-Pierre LUCIANI que la rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions.